



TENNIS
TENNIS
TENNIS



INTERCLUBS 12 ANS ET MOINS

GUIDE PRATIQUE



SOMMAIRE

- Calendrier administratif / sportif
- La rencontre
- Juge-arbitrage / arbitrage
- Rappels règlementaires
- Courts et balles homologuées
- Frais de déplacement

Ce document est interactif lorsque vous cliquez sur le bouton

Sommaire

en bas à droite vous revenez sur cette page.

Les titres du sommaire vous emmènent sur les pages correspondantes.
Bonne lecture !

Contact FFT : Marion Hébert
mhebert@fft.fr
competitiontennis@fft.fr
 01 47 43 45 24

La licence doit avoir été validée le 15 décembre 2019 au plus tard

CALENDRIER ADMINISTRATIF

Inscription des équipes par les ligues	Du lundi 13 au lundi 27 janvier 2020 => par les ligues. Possibilité d'inscrire 3 équipes supplémentaires maximum Epreuve Réservée aux joueurs 12 ans et moins. Pour les 8, 9 et 10 ans être classé à 30/3 minimum
Diffusion des équipes qualifiées	Vendredi 7 février (avec le classement mensuel de février)
Saisie de la fiche équipe	Par les clubs via ADOC du 7 au 13 février (installations, marque de balles, capitaines)
Diffusion du tableau	Semaine du 17 février (avec le classement mensuel de février)
Sélection des équipes (classement mensuel de février)	16 équipes → Tableau <ul style="list-style-type: none"> • Une équipe par ligue métropolitaine (championne régionale) • 3 équipes supplémentaires sélectionnées en fonction du poids des équipes et de l'ordre de priorité donné par la ligue

CALENDRIER SPORTIF

1/8 de finale	Le 15 mars, l'un des deux clubs reçoit
Phase finale	<ul style="list-style-type: none"> • Lieu : Marcq-en-Barœul (ligue des Hauts-de-France) du 27 au 29 mars (informations à venir) • Format : 1/4, 1/2 et finale avec matchs de classement pour les places 1 à 4 • Perdants des 1/4 jouent une 2^e rencontre et repartent

LA RENCONTRE – Début à 9h00 (sous réserve lors de la phase finale) - Le JA doit saisir la feuille de matchs le jour de la rencontre

Format	2 simples et 1 double Ordre : Double, simple 2 et simple 1 // 30 mn entre le double et le premier simple
Formats de jeu	Simple : Format 1 : 3 sets à 6 jeux Double : Format 4 : 2 sets à 6 jeux, point décisif, 3 ^e set = super jeu décisif à 10 points
Court	1 court minimum (1 court couvert minimum de repli pour les rencontres initialement prévues à l'extérieur)
Rappels règlementaires	<ul style="list-style-type: none"> • Un seul NVEQ autorisé le jour de la rencontre • Le capitaine doit avoir sa licence dans le club • Les ententes entre 2 clubs ne sont pas possibles • Composition des équipes donnée avant la rencontre avec possibilité de modifier les simples jusqu'à 10 mn avant le simple 2 • En cas de blessure d'un joueur pendant ou à l'issue du double et s'il n'y a que deux joueurs, seul le simple 1 est joué • No let service

Sommaire



JUGE-ARBITRAGE / ARBITRAGE

Juge-arbitrage

Nous vous demandons de bien vouloir veiller à ce que pour chacune de vos rencontres disputées à domicile, un juge arbitre de **qualification JAE2 minimum**, soit **désigné par la ligue pour officier sur la rencontre**. En l'absence de contact avec le juge-arbitre trois jours avant la rencontre, merci de bien vouloir contacter votre ligue afin de vous assurer qu'un juge-arbitre a bien été désigné.

Les indemnités de juge-arbitrage sont à la charge de votre ligue.

Une indemnité forfaitaire sera versée par la FFT à la ligue selon les tarifs suivants :

- **Ligue Ile-de-France** : 38,60 € par rencontre ;
- **Autres ligues** : 43,80 € par rencontre.

Arbitrage (RS, Article 145)

Le club visité doit mettre à disposition du juge-arbitre **un arbitre qualifié pour chacune des parties ou, pour 2 courts maximum, un superviseur de courts ayant la qualification A1 minimum**

Saisie de la feuille de match

Le juge-arbitre doit saisir les résultats et le nom des arbitres dans l'application Gestion Sportive **le jour de la rencontre**.

RAPPELS REGLEMENTAIRES

Les Championnats de France par Equipes Interclubs 12 ans et moins 2020 sont réservés aux clubs affiliés à la FFT.

Dispositions spécifiques au Championnat de France 12 ans et moins (article 146 des RS de la FFT) :

- Chaque équipe comprend au moins 2 joueurs 12 ans et moins. Pour les joueurs des catégories d'âge 8, 9 et 10 ans, le classement minimum requis est de 30/3.
- Chaque rencontre comprend 2 simples et 1 double. Les joueurs de simple peuvent prendre part au double.
- Les rencontres sont disputées sur courts couverts ou sur courts extérieurs. Dans le cas d'une rencontre devant se disputer sur courts extérieurs, le club d'accueil doit obligatoirement prévoir au minimum un court de repli.
- La phase finale de ces championnats se déroule exclusivement sur courts couverts.
- Chaque équipe marque 1 point par partie gagnée.

Constitution des tableaux

Calcul du poids de l'équipe : sont pris en compte les deux meilleurs joueurs de l'équipe à condition que l'on puisse les aligner simultanément lors d'une même rencontre. En d'autres termes, si les deux meilleurs joueurs sont nouvellement qualifiés ou ont le statut de joueur étranger « E », nous ne prendrons en compte que le joueur ayant le meilleur classement et le troisième joueur de la liste.

Le classement pris en compte est le classement mensuel du 3 février 2020.

Statut et nationalité des joueurs (RS article 88 à 91)

Les dispositions générales des Règlements Sportifs de la FFT s'appliquent à ces championnats, notamment en ce qui concerne les qualifications, les changements de club et la qualification des joueurs n'étant pas titulaires de la nationalité française.



RAPPELS REGLEMENTAIRES

Liste des joueurs

En application de l'article 84 des Règlements Sportifs, dans toutes les compétitions dont les tableaux sont constitués en fonction de la pesée des compositions prévisionnelles des équipes :

- Chaque club doit communiquer à l'organisateur de la compétition une liste nominative de joueurs du club susceptibles, dans le respect des règlements en vigueur, d'être alignés simultanément dans l'équipe. Ces joueurs détermineront le poids de l'équipe.
- Une fois les tableaux constitués, aucun joueur d'un classement supérieur à celui du dernier joueur effectivement pris en compte **au moment de la date de clôture de saisie informatique des listes d'équipes**, ne pourra être ajouté à la liste visée ci-dessus, ni prendre part au championnat.
- **Si le classement d'un ou plusieurs joueurs (joueurs figurant sur la liste initiale visée ci-dessus ou non) évolue** en cours de championnat ce nouveau classement sera pris en compte pour les rencontres suivantes.

RAPPEL : seuls les joueurs et joueuses ayant validé leur licence le **15 décembre 2019** au plus tard peuvent participer aux championnats de France Interclubs 12 ans et moins.

COURTS ET BALLES HOMOLOGUES

Surfaces de jeu homologuées par la FFT

Béton poreux
Dalles thermoplastiques
Enrobé poreux
Gazon naturel
Gazon synthétique
Moquette (avec ou sans matériaux libres)

Parquet bois
Résine
Tapis caoutchouc
Tapis synthétique
Terre Battue artificielle
Terre Battue traditionnelle

Balles homologuées est consultable sur le site internet de la FFT [CLIQUEZ-ICI](#)

INDEMNITES ET FRAIS DE DEPLACEMENT

Détail	Mode de calcul
Première journée	$0,10 \text{ €/km} \times \text{Distance}^1 \times 4^2$
Phase Finale	Frais de déplacement identique à la première journée Frais de séjour : 305 € / équipe pour les 1/4 de finaliste (2 jours) 458,50 € / équipe à partir des 1/2 finalistes (3 jours)

¹ = le nombre de kilomètres Aller/Retour de club à club

² = le nombre de personnes prises en charge

Depuis/vers la Corse

Traversée Aller/Retour = 1500 kms / personne

Traversée A/R = $4 \times 1500 \text{ kms} \times 0,10 \text{ €} = 600 \text{ €}$

Ajouter ensuite au calcul des kilomètres effectués sur le territoire

NB: Les Indemnités de déplacement et de séjour pour une rencontre ne sont prises en compte **qu'à partir d'une distance de 50 kms aller.**